

Renseignement et réservation : 02 97 32 50 27 / 06 95 64 11 99
 apel.saintaubin56@gmail.com

Règlement intérieur

- Article 1 : Cette manifestation s'adresse aux particuliers dans le but d'échanger ou de vendre différentes marchandises à l'exception d'armes, d'animaux et nourriture.
- Article 2 : L'organisateur se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit de la manifestation.
- Article 3 : Seront déclarés exposants, les personnes dont le bulletin d'inscription et son règlement seront parvenus à l'organisateur dans les délais impartis. Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur, sauf accompagné d'un adulte.
- Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, tant en cas de casse, vol ou autre préjudice. Il lui incombe de souscrire ou non à une assurance.
- Article 5 : Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.
- Article 6 : En cas d'annulation imprévue par l'organisateur, cas de force majeure, celui-ci s'engage à rembourser la totalité des sommes versées pour la réservation.
- Article 7 : La mise en place pourra être effectuée à partir de 7h30 le matin. Les exposants s'engagent à recevoir le public dès 9h et à ne pas remballer avant 17h le soir même.
- Article 8 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. A partir de 8h45, tous les véhicules utilisés pour le déchargement devront être stationnés sur le parking réservé aux exposants.

Bulletin d'inscription à retourner avant le 05/11/17 (dûment complété) avec le règlement

Au secrétariat associatif de Pont-Scorff (Route de Lorient 56620 Pont-Scorff) ou à l'école Saint-Aubin (rue du docteur Rialland 56620 Pont-Scorff)

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Adresse mail :
 Tél fixe – portable :

Pièce d'identité carte d'identité permis de conduire passeport (à avoir sur soi le 19/11/17)

n° Délivrée le :
 Par.....

	Tarif	Quantité	Total
1 emplacement (2 Mètres linéaires, table et chaise fournies)	10 €		
Le mètre linéaire supplémentaire	5 €		
A régler en espèces ou par chèque à l'ordre de l'APEL de l'école Saint-Aubin	total		

L'exposant déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
- non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Signature :

Renseignement et réservation : 02 97 32 50 27 / 06 95 64 11 99
 apel.saintaubin56@gmail.com

Règlement intérieur

- Article 1 : Cette manifestation s'adresse aux particuliers dans le but d'échanger ou de vendre différentes marchandises à l'exception d'armes, d'animaux et nourriture.
- Article 2 : L'organisateur se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit de la manifestation.
- Article 3 : Seront déclarés exposants, les personnes dont le bulletin d'inscription et son règlement seront parvenus à l'organisateur dans les délais impartis. Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur, sauf accompagné d'un adulte.
- Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, tant en cas de casse, vol ou autre préjudice. Il lui incombe de souscrire ou non à une assurance.
- Article 5 : Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.
- Article 6 : En cas d'annulation imprévue par l'organisateur, cas de force majeure, celui-ci s'engage à rembourser la totalité des sommes versées pour la réservation.
- Article 7 : La mise en place pourra être effectuée à partir de 7h30 le matin. Les exposants s'engagent à recevoir le public dès 9h et à ne pas remballer avant 17h le soir même.
- Article 8 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. A partir de 8h45, tous les véhicules utilisés pour le déchargement devront être stationnés sur le parking réservé aux exposants.

Bulletin d'inscription à retourner avant le 05/11/17 (dûment complété) avec le règlement

au secrétariat associatif de Pont-Scorff (Route de Lorient 56620 Pont-Scorff) ou à l'école Saint-Aubin (rue du docteur Rialland 56620 Pont-Scorff)

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Adresse mail :
 Tél fixe – portable :

Pièce d'identité carte d'identité permis de conduire passeport (à avoir sur soi le 19/11/17)

n° Délivrée le :
 Par.....

	Tarif	Quantité	Total
1 emplacement (2 Mètres linéaires, table et chaise fournies)	10 €		
Le mètre linéaire supplémentaire	5 €		
A régler en espèces ou par chèque à l'ordre de l'APEL de l'école Saint-Aubin	total		

L'exposant déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
- non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Signature :